

## Des balises viennent encadrer l'école à la maison au Québec

Publié le mercredi 11 avril 2018



Les parents devront fournir au ministère des plans d'apprentissage et des évaluations de leurs enfants, en plus d'offrir des « activités variées et stimulantes ». Photo: iStock

### La Presse canadienne

**Comme promis, le gouvernement vient encadrer l'école à la maison. Le français, une deuxième langue et les mathématiques devront être enseignés, mais sans plus.**

Les examens du ministère de l'Éducation restent également optionnels. En revanche, les parents devront fournir au ministère des plans d'apprentissage et des évaluations de leurs enfants, en plus d'offrir des « activités variées et stimulantes ».

C'est en somme ce que propose le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, dans un règlement qui sera présenté devant les élus jeudi.

Il s'était engagé, après l'adoption de la loi 144 en novembre, à déterminer par règlement les normes applicables en matière d'enseignement à la maison.

Il doit aussi créer une table de concertation nationale sur l'enseignement à la maison et produire un guide à cette fin d'ici 2019.

Le ministre Proulx estime que son règlement respecte le droit des familles d'enseigner à la maison, tout en assurant le respect du « tronc commun » de l'éducation au Québec.

La loi 144 vise à garantir à tous les enfants, quel que soit leur statut, l'accès au régime pédagogique québécois. Trois groupes d'enfants sont particulièrement visés : les enfants qui étudient dans des écoles religieuses, ceux qui sont scolarisés à la maison et les enfants sans papiers.

La loi permet aux autorités de croiser les données de l'assurance maladie avec les inscriptions à l'école. Les enfants qui ont une carte-soleil, mais pas de code permanent, seront identifiés et suivis, a promis le ministre.

À l'heure actuelle, un peu plus de 2000 enfants sont inscrits à une commission scolaire et font l'école à la maison. « On pense qu'il y en a beaucoup plus », a cependant affirmé le ministre en impromptu de presse, mercredi.

Alors que le débat sur la loi 144 faisait rage l'automne dernier, des familles avaient exprimé la crainte que leurs droits soient compromis. Par exemple, elles s'opposaient à ce que le gouvernement retire le droit à l'éducation à domicile aux enfants qui sont en échec scolaire.

Plusieurs aussi rejetaient l'imposition d'un suivi par évaluation ou par examen.

Le ministre s'est dit prêt, mercredi, à bonifier son règlement si nécessaire.

#### À lire aussi :

- [L'école à la maison : un choix de plus en plus populaire](#)
- [De plus en plus d'élèves canadiens font l'école à la maison](#)
- [Québec donne plus d'argent pour l'école à la maison](#)